

Résultats de la recherche "TMD-Route" sur la base de données ARIA - État au 18/10/2021

La base de données ARIA, exploitée par le ministère de la transition écologique, recense essentiellement les événements accidentels qui ont, ou qui auraient pu porter atteinte à la santé ou la sécurité publique, l'agriculture, la nature et l'environnement. Pour l'essentiel, ces événements résultent de l'activité d'usines, ateliers, dépôts, chantiers, élevages,... classés au titre de la législation relative aux Installations Classées, ainsi que du transport de matières dangereuses. Le recensement et l'analyse de ces accidents et incidents, français ou étrangers sont organisés depuis 1992. Ce recensement qui dépend largement des sources d'informations publiques et privées, n'est pas exhaustif et ne constitue qu'une sélection de cas illustratifs.

Les informations (résumés d'accidents et données associées, extraits de publications) contenues dans le présent export sont la propriété du BARPI. Aucune modification ou incorporation dans d'autres supports ne peut être réalisée sans accord préalable du BARPI. Toute utilisation commerciale est interdite.

Malgré tout le soin apporté à la réalisation de nos publications, il est possible que quelques inexactitudes persistent dans les éléments présentés. Merci au lecteur de bien vouloir signaler toute anomalie éventuelle avec mention des sources d'information à l'adresse suivante : barpi@developpement-durable.gouv.fr

Liste de(s) critère(s) pour la recherche "TMD-Route":

Accident

Projection d'acide sulfurique lors du chargement d'un camion

N° 52148 - 03/08/2018 - FRANCE - 60 - TROSLY-BREUIL .

C20.14 - Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/52148/>



A 14h50, sur un site chimique, un conducteur (sous-traitant du transporteur) d'une citerne de produits chimiques reçoit une projection d'acide sulfurique en fin de chargement. L'opérateur du site de chargement prend en charge le conducteur, le place sous une douche de sécurité et l'asperge de diphotérine. Conduit à l'infirmierie, puis envoyé à l'hôpital pour des examens complémentaires, il présente des brûlures chimiques sur les joues, le coup et le menton. Il portait ses équipements de protection individuelle (gants nitriles, veste, pantalon, casque muni d'une visière).

A 14h10, le conducteur et l'opérateur du site se trouvent ensemble au poste de chargement acide/oléum du site. L'opérateur verrouille le bras de chargement sur l'axe de la poignée de la vanne d'arrêt du tube plongeur à l'aide d'une chaîne. En fin de chargement de 29 500 kg d'acide sulfurique à 96b%, l'opérateur ne peut pas libérer le bras de chargement car la chaîne est bloquée autour de l'axe de la vanne du tube plongeur. L'opérateur descend de la citerne pour aller chercher des outils pour déverrouiller la chaîne, le conducteur reste sur la plateforme. De retour sur la plateforme de chargement, l'opérateur entend un bruit semblable à une détente de gaz. Le conducteur est aspergé d'acide issu du tube plongeur qui est dépourvu de son bouchon d'obturation.

Le transporteur estime les dommages matériels jusqu'à 50 000 EUR. La quantité de produit perdu est estimée à 8 kg.

Après analyse de l'accident avec la victime en compagnie du représentant de sa société, plusieurs axes d'amélioration sont définis :

- rappeler la répartition des tâches entre le chauffeur et le chargeur : le chauffeur n'est pas autorisé à manipuler le bras de chargement ni à enlever la chaîne ;
- définir une méthode d'attache des chaînes d'arrimage du bras de chargement.

Accident

Fuite de soude liquide

N° 36640 - 01/07/2009 - FRANCE - 60 - HERMES .

C10.32 - Préparation de jus de fruits et légumes

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/36640/>



A la fin d'une livraison de soude par camion-citerne dans une usine de jus de fruits vers 17 h, le raccord en polyéthylène du flexible de dépotage cède côté cuve de l'installation et du produit corrosif brûle le conducteur au visage et au cou. Le surveillant du site coupe le contact du camion et conduit le livreur vers la douchette de sécurité pour qu'il se rince les yeux. Les secours conduisent la victime à l'hôpital, le conducteur est hospitalisé pendant 2 jours et reçoit un arrêt de travail de 10 jours.

Le conducteur se présente en début d'après-midi mais l'exploitant refuse la livraison, le flexible de dépotage du camion étant périmé. La livraison est donc été réalisée en fin

d'après-midi, après qu'un flexible conforme soit emmené sur le site par la société de transport, mais les moyens humains de surveillance de l'usine sont réduits. Le livreur a alerté le surveillant que le branchement lui paraissait défaillant mais ce dernier n'en a pas tenu compte, celui-ci ayant été mis en service moins de 6 mois auparavant. Le surveillant contrôle le début du dépotage qui prend plusieurs heures en l'absence de compresseur au niveau de la citerne. Le raccordement de la cuve commence à fuir après 2 h de dépotage ; le conducteur ferme les vannes côté camion puis, par réflexe, celle côté cuve ce qui provoque la projection de soude. Probablement du fait des fortes températures extérieures, le livreur qui avait enlevé son casque avec visière protectrice, a reçu le produit au niveau du visage.

La rupture du raccord de dépotage pourrait être due à la durée importante du dépotage (20 min en temps normal avec un compresseur), à la défaillance de la bague de serrage et à l'augmentation du poids subi par les oreillettes du raccord du fait du réducteur de diamètre. Par ailleurs, le protocole de sécurité et les éléments techniques liés à l'installation (nécessité d'un compresseur, procédure de dépotage ...) n'avaient pas été transmis à la société de transport affrétée par un sous-traitant de la société en charge de la livraison. Le conducteur dit ne pas avoir reçu d'instruction ni de procédure concernant le dépotage.

A la suite de cet accident, l'exploitant de l'usine change la tuyauterie et installe un raccord en inox, ainsi qu'un bac de récupération des égouttures sous le raccord et un support de tuyau pour répartir le poids. Il organise une formation du personnel sur la réglementation du transport de matière dangereuse, choisit un transporteur unique, met à jour le protocole de sécurité et le transmet et rédige un protocole simplifié pour la formation du conducteur à réception.

Accident

Fuite de xylène dans une usine de mastics et de colles

N° 47943 - 20/04/2016 - FRANCE - 60 - LE MEUX .

C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/47943/>



Dans une usine chimique fabriquant des mastics et des colles, un camion-citerne décharge vers 9h30 du xylène vers une cuve de stockage dans le local solvant. Après échange avec le chauffeur, le volume dépoté anormalement élevé inquiète le logisticien du site. Il se rend dans le local contenant la cuve et constate un débordement de xylène par le flexible de remplissage au niveau de la cuve. Il arrête la pompe de dépotage au fond du local, mais reçoit des éclaboussures de produit.

Alertés, les secours, arrivés vers 10h45, le transportent à l'hôpital. L'activité du site est suspendue et le personnel est évacué. Un déversement de 2 m³ de xylène (solvant inflammable, irritant et nocif) est constaté dans la rétention. De petites fuites, fissures apparentes et défaut d'étanchéité du joint de la fermeture intérieure, sont détectées au niveau de la rétention. Les secours installent des feuilles absorbantes et réalisent un tapis de mousse. Un bouchon gonflable est mis en place au niveau d'un regard intermédiaire. Dans l'après-midi, une société spécialisée pompe le xylène déversé dans la rétention et l'employé légèrement blessé reprend son poste. L'activité du site reprend vers 16h30.

En première analyse, un dysfonctionnement d'un capteur de niveau de la cuve serait à l'origine de l'accident. Ce capteur avait bien fonctionné lors du dernier remplissage 15 jours avant, mais ne faisait pas l'objet d'un suivi formalisé (ni certificat d'étalonnage, ni procédure de contrôle régulier).

Accident

Fuite de fûts de matières dangereuses dans un camion sur le site d'une laiterie

N° 42598 - 17/08/2012 - FRANCE - 60 - CLERMONT .

C10.51 - Exploitation de laiteries et fabrication de fromage

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42598/>



Les pompiers interviennent à 9h45 dans une laiterie à la suite de la découverte de fuites sur des fûts de 70 l de matières dangereuses dans un camion. Le chauffeur, incommodé par les vapeurs, est conduit à l'hôpital de Clermont. Le camion contenant 14 t de produits chimiques est mis sur rétention et un périmètre de sécurité est établi. Des pompiers spécialisés en risque chimique trouvent 4 bidons fuyards (3 d'acide et 1 de base). Ils les vident dans le bassin d'orage pour dilution et traitement dans la station d'épuration du site. Les autres fûts sont pris en charge par l'expéditeur. L'intervention s'achève à 12 h.

Accident

Accident de dépotage de matière dangereuse

N° 36018 - 03/11/2008 - FRANCE - 60 - CREIL .

YYY.YY - Activité indéterminée

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/36018/>



Lors d'une livraison chez un client, en fin de dépotage par pompage d'un grand récipient pour vrac (GRV) de 1 000 l posé sur le camion, le conducteur d'une entreprise de distribution de produits chimiques reçoit une projection d'acide sulfurique concentré à 92 % au visage. Brûlé au front et aux joues, il est transporté à l'hôpital.

Le conducteur, équipé de lunettes masque, venait d'accélérer le camion pour vider la pompe et de fermer la vanne du GRV. Un mélange d'air et d'acide sulfurique a jailli lorsqu'il a débranché le flexible côté installation client. Les installations de dépotage du client sont conformes. Le conducteur aurait fait une mauvaise manipulation.

L'entreprise de distribution de produits chimiques prévoit de donner un nouveau modèle de lunettes masque à l'ensemble de ses conducteurs.

Accident

Pollution du ru du MARQUET.

N° 19606 - 01/07/2000 - FRANCE - 60 - NOYON .

H49.41 - Transports routiers de fret

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/19606/>



Un sac de 1 000 kg de colle à bois se perce, rejoint le réseau d'eau pluviale et pollue le ru du MARQUET.

Accident

Fuite d'hydrocarbure

N° 35636 - 22/09/2008 - FRANCE - 60 - CLAIROIX .

G46.71 - Commerce de gros de combustibles et de produits annexes

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/35636/>



Vers 10 h, une citerne d'hydrocarbures se renverse sur la chaussée dans un dépôt pétrolier provoquant une fuite et une pollution de l'OISE. Les pompiers installent des barrages filtrants.

Accident

Pollution des eaux.

N° 16508 - 15/04/1999 - FRANCE - 60 - ELINCOURT-SAINTE-MARGUERITE .

H49.41 - Transports routiers de fret

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/16508/>



Un mélange d'eau et d'ammoniaque (1 500 l) provenant d'une société de transport pollue le ru de RHOSNE. La faune et la flore sont mortellement atteintes sur 2,6 km.

Accident

Pollution des eaux.

N° 14342 - 24/08/1998 - FRANCE - 60 - MOUY .

E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/14342/>



Un flexible se rompt lors d'un transvasement de fioul entre des cuves et la citerne d'un camion et 1 000 à 2 000 l d'hydrocarbures polluent le THERAIN sur 20 km via le réseau pluvial.

Accident

Rupture d'un flexible lors d'une livraison d'hydrocarbures

N° 10656 - 29/07/1996 - FRANCE - 60 - RESSONS-SUR-MATZ .

G46.71 - Commerce de gros de combustibles et de produits annexes

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/10656/>



Le flexible reliant le camion à la citerne se rompt lors d'une livraison ; 100 l d'hydrocarbures se déversent dans le MATZ.

Accident

Pollution des eaux.

N° 16437 - 03/05/1999 - FRANCE - 60 - RANTIGNY .

H49.41 - Transports routiers de fret

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/16437/>



Des hydrocarbures provenant d'une société de transport polluent la BRECHE sur 2 km.

Accident

Pollution des eaux.

N° 13175 - 20/12/1996 - FRANCE - 60 - BORNEL .

H49.41 - Transports routiers de fret

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/13175/>



Des hydrocarbures provenant d'une entreprise de transport polluent L'ESCHES. A ce jour, la cause et la quantité rejetée ne sont pas connues.
